



Luxembourg, le 21 novembre 2023
Réf.: 20231115-0790-cl-ap

A tous les élèves de S5-S6

NOTE CONCERNANT LES COMPOSITIONS/EXAMENS DU 1^{ER} SEMESTRE 2023-2024

1. L'école fournira tout le papier nécessaire aux examens de S5 à S6. Les élèves ne sont pas autorisés à emporter le papier utilisé pendant l'examen en dehors de la salle d'examen. Les réponses aux questions doivent être rédigées à l'encre bleue ou noire. Pas de correcteur liquide (par exemple "Tipp-Ex"), pas d'encre effaçable permis.
2. Il est interdit d'apporter des documents non autorisés dans la salle d'examen. Les élèves qui ne tiendraient pas compte de cette règle courent le risque de voir leur examen déclaré nul. Les sacs et les vêtements doivent être déposés en dehors de la salle d'examen. Les élèves ne peuvent pas se rendre près de leurs sacs et de leurs vêtements durant l'examen. Il est interdit de déposer des objets sur le sol près des tables. Les téléphones portables, les écouteurs et les montres connectées (Smart Watch) ne sont pas permis dans la salle d'examen. En outre, pour les élèves de S6, aucune montre n'est autorisée conformément au règlement du Baccalauréat.
3. Pendant les examens, il est strictement interdit de communiquer avec les autres élèves, d'échanger des objets ou papiers ou de déranger les autres élèves de quelque façon que ce soit. Toute question doit être adressée directement aux surveillants.
Toute tentative de fraude sera punie par la note 0. L'administration a le droit de considérer aussi d'autres mesures.
4. **Les élèves ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen ou à remettre leur copie avant la fin de la première période d'examen.** Les élèves qui terminent leur examen avant l'heure prévue le remettent au surveillant.

Pour les élèves de S5 et S6 :

- A la fin de l'examen, les élèves doivent quitter immédiatement le bâtiment et ne doivent pas s'attarder ou traîner près des toilettes.
 - Les élèves doivent arrêter d'écrire dès qu'un des surveillants déclare l'examen terminé.
 - Durant les 10 dernières minutes de l'examen, les candidats doivent rester assis à leurs tables jusqu'à ce que les surveillants aient rassemblé les copies. Les élèves ne doivent pas se rendre à la table des surveillants pour déposer leurs copies.
5. Les élèves ont l'autorisation de se rendre aux toilettes 1 période après le début de l'épreuve, après s'être inscrit sur le registre ad hoc.
 6. Pour les élèves de de 5^{ème} : La seule boisson autorisée pendant la durée des épreuves est de l'eau dans une bouteille en plastique. Les cannettes et les bouteilles en verre sont interdites. Il est interdit de manger pendant l'examen. Si, pour des raisons de santé, un élève doit consommer de la nourriture pendant l'examen, celle-ci doit être placée sur sa table. Les élèves sont priés de ne pas déranger leurs camarades en ouvrant des sachets de nourriture. Seuls les petits en-cas (comme les sucreries, barres de muesli, les fruits secs et aliments similaires) sont autorisés ; les surveillants peuvent confisquer certains aliments s'ils ne sont pas considérés comme appropriés.

Pour les élèves de de 6^{ème} : La seule boisson autorisée pendant la durée des épreuves est de l'eau dans une bouteille en plastique. Les cannettes et les bouteilles en verre sont interdites. Si un élève doit consommer de la nourriture pendant l'examen, celle-ci doit être placée sur sa table. Les élèves sont priés de ne pas déranger leurs camarades en ouvrant des sachets de nourriture. Seuls les petits en-cas (comme les sucreries, barres de muesli, les fruits secs et aliments similaires) sont autorisés ; les surveillants peuvent confisquer certains aliments s'ils ne sont pas considérés comme appropriés.

7. Calculatrice

Pour les élèves de 5^{ème} :

Conformément aux programmes et aux décisions prises par le Conseil Supérieur, une calculatrice non-CAS mais graphique avec les spécifications données en annexe de ce document, auxquelles répond Numworks, est le modèle effectivement recommandé par le professeur de mathématiques de notre école.

Chaque élève doit apporter sa propre calculatrice, dûment chargée. Les candidats ne sont pas autorisés à prêter ou à échanger des calculatrices pendant l'examen.

Pour les élèves de 6^{ème} :

Conformément aux programmes et aux décisions prises par le Conseil Supérieur, une calculatrice non-CAS mais graphique avec les spécifications données en annexe de ce document, auxquelles répond la TI82 et Numworks qui sont les modèles effectivement recommandés par le professeur de mathématiques.

Chaque élève doit apporter sa propre calculatrice, dûment chargée. Les candidats ne sont pas autorisés à prêter ou à échanger des calculatrices pendant l'examen.

8. Les élèves indiqueront, en haut de chaque page de la copie d'examen,
- leur nom de famille et leur prénom
 - leur classe
 - leur cours
 - le nom du professeur du cours
9. Les élèves doivent veiller à être à l'heure ; **il ne leur sera pas accordé de temps supplémentaire en cas de retard**. Les élèves doivent arriver 30 minutes à l'avance à l'examen. Les retardataires sont admis sous réserve de l'approbation du directeur.
10. En cas d'absence pour cause de maladie, l'élève devra remettre un certificat médical au conseiller d'éducation de l'année au plus tard le lendemain. Il sera informé par le conseiller d'éducation quant à l'épreuve (aux épreuves) de remplacement organisée(s) à son intention.
Les examens de repêchage seront organisés les 9 et 10 janvier 2024 pour les S5, et les 14 et 15 décembre 2023 pour les S6.
Toute absence injustifiée sera sanctionnée par la note 0.

Il est rappelé aux élèves qu'ils doivent assister aux cours jusqu'au 21 décembre à 13h00.



Caroli LEMARIÉ
Directrice adjointe

ANNEXE

Fonctionnalités requises:

- Fonctions trigonométriques
- Exponentielle et logarithme
- Résolution d'équation(s) numérique(s)
- Statistiques à 1 et 2 variables
- Factorielles et combinaisons
- Distributions binomiales
- Distributions normales
- Fonctions: Tableau de valeurs
- Intégration numérique
- Différenciation numérique
- Graphique

Fonctionnalité interdite

- Système d'algèbre par ordinateur

CALENDRIER DES COMPOSITIONS - 1^{er} SEMESTRE

5^e ANNÉE

LES COMPOSITIONS ON LIEU DANS LA SALLE DES FÊTES

Examens de repêchage éventuels auront lieu les 9 et 10 janvier 2024

Les élèves de 5^{ème} seront libres le mercredi 13 décembre 2023 après-midi à partir de 13h00.

<i>Jour</i>	<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Matière</i>	<i>Durée</i>
Jeudi	14/12/2023	8h45	L1	3 périodes
		14h00	HIS	2 périodes
Vendredi	15/12/2023	8h45	BIO	2 périodes
		12h00	L2	2 périodes
Lundi	18/12/2023	8h45	MA6	3 périodes
		8h45	MA4	2 périodes
		14h00	LAT/ONL	2 périodes
Mardi	19/12/2023	8h45	CHI	2 périodes
		12h00	L3	2 périodes
Mercredi	20/12/2023	8h45	PHY	2 périodes
		12h00	GEO	2 périodes

6^e ANNÉE

LES COMPOSITIONS ONT LIEU DANS LA SALLE DES FÊTES (SAUF ART ET MUSIQUE)

Examens de repêchage éventuels auront lieu les 14 et 15 décembre 2023

<i>Jour</i>	<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Matière</i>	<i>Durée</i>
Lundi	04/12/2023	8h45	L1	4 périodes
		14h00	ECO / LAT	3 périodes
Mardi	05/12/2023	8h45	AR4	5 périodes
		14h00	GE4	3 périodes
Mercredi	06/12/2023	8h45	PH4	4 périodes
		8h45	<i>PH2</i>	<i>2 périodes</i>
Jeudi	07/12/2023	8h45	L2	3 périodes
		14h00	PHY	3 périodes
Vendredi	08/12/2023	8h45	L1A / L2A	4 périodes
		14h00	BI4	3 périodes
Lundi	11/12/2023	8h45	MA5	4 périodes
		8h45	MA3	3 périodes
Mardi	12/12/2023	8h45	L3	3 périodes
		14h00	HI4	3 périodes
Mercredi	13/12/2023	8h45	CHI / ONL	3 périodes
		14h00	L4 / MU4	3 périodes